



Aux lecteurs et lectrices,

UNE COURTEPOINTE POUR LA PAIX

Dans cet écrit, vous lirez une information inspirante rapportée dans la revue **Notre-Dame du Cap**, sept. 2014, p. 5, 2^e col. La photo de cette magnifique courtepointe s'y retrouve.

Une courtepointe géante, réalisée collectivement, a été exposée au Théâtre de la place durant le Festival de l'Assomption. Dans une grande variété de symboles et de paroles qui traduisent la Paix pour notre temps, cette œuvre « exprime notre décision de déclarer la paix, comme d'autres déclarent la guerre dans leur entourage ou dans les pays dont ils exploitent les ressources humaines et matérielles », indique le père Bernard Ménard, chargé du projet. Des personnes et des groupes ont déposé leurs intentions de prière dans la confection de chaque pièce. Le travail d'assemblage a été réalisé par des dames de l'AFÉAS de Saint-Louis-de-France. En plus de la courtepointe, l'exposition du Théâtre de la Paix permet de découvrir 35 prophètes de non-violence ainsi que des tableaux sur les conflits dans le monde et des démarches de paix.

De plus, vous lirez un extrait du **Manuel des Oeuvres pontificales missionnaires (Canada-francophone) pour les Directeurs diocésains**, p. 22, donnant la procédure à suivre pour la Quête du Dimanche missionnaire mondial et son sens, sa raison d'être. Cette quête doit être envoyée le plus tôt possible à l'adresse suivante : Oeuvre pontificale de la Propagation de la foi (quête), 175 Sherbrooke Est, Montréal, H2X 1C7.

« Les offrandes des fidèles recueillies par les OPM pour la mission universelle dans les Diocèses, doivent être intégralement, régulièrement, et le plus rapidement possible transmises à la Direction Nationale. Ces offrandes recueillies pour la mission ad gentes, lors de la Journée Missionnaire Mondiale, dans tous les Diocèses, les paroisses et les institutions du monde catholique, ou à d'autres occasions particulières, ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins. »

« Les offrandes faites par les fidèles pour une fin déterminée ne peuvent être employées qu'à cette fin. »

**Normand Paradis, s.c., responsable
Pastorale missionnaire diocésaine**